

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 29/01/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_08

OBJET : CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 –
OPTIMISATION DE LA VACCINATION

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Vous participez activement à la vaccination contre la Covid-19 et nous tenons à vous témoigner à nouveau toute notre reconnaissance.

Comme vous le savez, les doses de vaccins sont pour l'heure une ressource rare et précieuse, qu'il est impératif d'utiliser de manière optimale afin d'éviter toute perte.

La complexité de la logistique des vaccins actuellement disponibles sur notre territoire et leur présentation en format multidoses (6 par flacon Pfizer/BioNTech, 10 par flacon Moderna et bientôt Astra Zeneca) rendent nécessaire une programmation des séances de vaccination adaptée au nombre de doses allouées aux centres de vaccination ou aux établissements de santé et médico-sociaux.

Il est donc impératif d'optimiser l'organisation de la vaccination pour utiliser toutes les doses contenues dans les flacons et ce, quel que soit le vaccin, pour **ne jamais être contraint de jeter de doses surnuméraires**.

Ces doses surnuméraires doivent être utilisées **pour amplifier les effets de la vaccination, et doivent en conséquence permettre de vacciner toute personne identifiée comme volontaire**. Conformément aux recommandations de la HAS du 17 décembre 2020 relatives à l'utilisation des doses surnuméraires, cette possibilité comprend, le cas échéant, **toute personne qui ne relèverait pas de la cible prioritaire à ce stade de la campagne mais dont la vaccination permettrait un jour donné de ne pas jeter de doses de vaccins**.

Ces personnes volontaires une fois vaccinées se verront proposer un rendez-vous pour effectuer la deuxième injection, dans un délai respectant les recommandations du vaccin.

Dans cette perspective, un registre des personnes volontaires et susceptibles de rejoindre le lieu de vaccination dans un délai compatible avec une vaccination pourra par exemple être tenu.

Concernant les EHPAD et USLD, compte tenu des consignes relatives à la limitation des entrées extérieures de personnes dans le contexte épidémique actuel, les **directives d'ores et déjà adressées pour l'utilisation des doses surnuméraires au bénéfice de professionnels non éligibles exerçant au sein de l'établissement restent inchangées**. Des précisions pourront être apportées ultérieurement.

Enfin nous vous rappelons la nécessité de renseigner le SI Vaccin Covid à l'occasion de la réalisation des actes de vaccination.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information le plus largement possible

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion

Signé

DIFFUSION RESTREINTE